



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-119 Conseil municipal du 28 septembre 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : BILLARD Catherine

Pouvoirs : BILLARD Catherine à Nathalie POIRIER

Secrétaires séance : Renan KEVADEC et Antoine JUTEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 22/09/2026
Date de la publication : 30/09/2026

2026-119 COMMANDE PUBLIQUE - PROROGATION POUR UNE DUREE DE 6 MOIS DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE DE « REALISATION DE SCENOGRAPHIES »

Rapporteur : Arnaud BOUYER

Suite à la consultation en procédure adaptée pour la conception et la réalisation de scénographies pour deux parcours découverte de la ville à pied et à vélo (lot n°1) et d'un espace muséographique au Grand Logis (Lot n°2) la société « La Plume et le Plomb » s'est vue attribuée dans son ensemble le marché le 15 octobre 2024 pour un montant total de 104 000€ HT et une durée d'exécution initiale de 11 mois.

Ces prestations ont nécessité de nombreux échanges avec des partenaires locaux et institutionnels dont certains n'ont pu permettre d'aboutir dans la durée d'exécution prévisionnelle à la réalisation de l'ensemble des prestations, alors même que certaines ont été effectivement réalisées par la société, sans retard de sa part.

Aussi, pour permettre la mise en paiement de ces factures, il convient de proroger ce marché de 6 mois, sans incidence financière ni prestations nouvelles et ce pour l'ensemble des lots et tranches le composant.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2026-032 du 20 mars 2026 portant élection du Maire ;

VU la décision municipale n° 24-164 du 13 décembre 2024 portant décision d'attribution des 2 lots du marché précité à la société « La Plume et le Plomb » ;

VU la notification à la société « La Plume et le Plomb » des 2 lots cités en objet en date du 15 octobre 2024 ;

VU la demande par mail du comptable d'une délibération prorogeant le délai d'exécution du marché en date du 18/08/2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de proroger la durée d'exécution du marché pour une durée de 6 mois pour les 2 lots et l'intégralité des tranches afin de permettre sa complète exécution administrative ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et système d'information du 18 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

AUTORISE monsieur le Maire à proroger le marché N° 202406031619 « Conception et réalisation de scénographies » attribuée à la société « La Plume et le Plomb » pour l'intégralité des lots et tranches le composant et pour une durée de six mois à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et toutes les pièces afférentes, à intervenir avec le prestataire indiqué ci-dessus.

Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Renan KERVADEC

Antoine JUTEAU

Publication sur le site internet le : **29 SEP. 2026**

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.